



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 avril 2025 à 18h en salle du conseil

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Gisèle VINCENT, maire de la commune.

Date de convocation : le 2 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Hélène FRANCES, Jean-Christophe MADELAINE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHSOEIN, Sandrine TREBUCQ, Caroline ECORCHON.

Absents : Bruno CAZERES, Dominique GAYE, Ingrid BOUTARFA, Simon TESSIER, Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE.

Pouvoirs :

- Dominique GAYE, (procuration pour Bernard JOUCLA),
- Ingrid BOUTARFA (procuration pour Hélène FRANCES),
- Denis FEGNE (procuration pour Philippe SOULE-PERE),

Nombre de votants : 20

Secrétaire de séance : Hélène FRANCES

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h00.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2025 : adopté à l'unanimité

Bernard LHSOEIN rejoint l'assemblée.

Points à l'ordre du jour :



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

1. Approbation du compte financier unique

Madame le Maire et M. Azam, conseiller aux décideurs locaux à la DGFIP, procèdent à la présentation du compte financier unique 2024.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévisions budgétaires	3 229 478,56	3 564 414,57	6 793 893,13
	Recettes réalisées	1 262 241,53	3 741 317,65	5 003 559,18
	Restes à réaliser	518 500,00		518 500,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 229 478,56	4 471 852,49	7 701 331,05
	Dépenses réalisées	1 607 855,45	2 635 877,30	4 243 732,75
	Restes à réaliser	-420 000,00		-420 000,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-345 613,92	1 105 440,35	759 826,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-339 265,99	907 437,92	568 171,93
Résultat de clôture	Excédent/déficit	-684 879,91	2 012 878,27	1 327 998,36
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	98 500,00		98 500,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-586 379,91	2 012 878,27	1 426 498,36

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Délibération 2025/007

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 et donne le pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

2. Affectation du résultat de l'année 2024

Madame le Maire et M. Azam exposent à l'assemblée municipale les résultats de l'exercice qui se décompose de la façon suivante :

Résultat d'investissement

1 – Résultat de l'exercice N	-345 613,92
2 – Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	-339 265,99
3 – Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	-684 879,91
4 – Restes à réaliser de N en dépenses	-420 000,00
5 – Restes à réaliser de N en recettes	518 500,00
6 – Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	-586 379,91

Résultat de fonctionnement

7 – Résultat de l'exercice N	1 105 440,35
8 – Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	907 437,92
9 – Résultat cumulé avant affectation (7+8)	2 012 878,27

Le Conseil Municipal décide les affectations suivantes :

a – Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement	0,00
Reste disponible	2 012 878,27
b – résorption du déficit d'investissement (ligne 6)	-586 379,91
Reste disponible	1 426 498,36
c – affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	
d – le solde est reporté en excédent de fonctionnement	1 426 498,36

INSCRIPTIONS AU BUDGET N+1

Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 (ligne 4)	Excédent investissement reporté Déficit investissement reporté (en dépenses)	-684 879,91
Total à inscrire au compte 1068 (ligne b+c)	Emission d'un titre de recettes	586 379,91
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002	Excédent de fonctionnement reporté Déficit de fonctionnement reporté (en dépenses)	1 426 498,36
Restes à réaliser en dépenses à reprendre en report (ligne 4)		420 000,00
Restes à réaliser en recettes à reprendre en report (ligne 5)		518 500,00

Délibération 2025/008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'année 2024.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

3. Adoption des taux de fiscalité

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les taux d'imposition sont depuis 2012 fixés comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe foncière propriétés bâties	24,69 % (département) et 15,16 % (commune) Soit 39,85 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	27,89 %
Taxe d'habitation	6,59 %

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale de ne pas augmenter les taux de fiscalité et de prendre une délibération pour appliquer les mêmes taux que les années précédentes au titre de l'année 2025.

Délibération 2025/009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les taux de fiscalité suivants pour l'année 2025 :

- 39,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties*
- 27,89 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties*
- 6,59 % pour la taxe d'habitation*



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

4. Vote du budget 2025

Madame le Maire indique à l'assemblée municipale que le budget de la commune s'équilibre à 4 996 657,13 € en fonctionnement et à 3 773 089,63 € en investissement.

Après avoir exposé les différents chapitres budgétaires, Madame le Maire le soumet au vote.

Délibération 2025/010

Paris (Tous)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote, à l'unanimité l'adoption du budget primitif 2025 qui s'élève à :

• FONCTIONNEMENT

Dépenses	4 996 657,13 €
Recettes	4 996 657,13 €

• INVESTISSEMENT

Dépenses	3 773 089,63 €
Recettes	3 773 089,63 €



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

5. Demande de subvention – Fonds de concours pistes cyclables 2025

Régine Toson expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au titre du fonds de concours 2025 pour créer une voie verte Chemin Houn Grane, Chemin de la Garounère et Chemin des champs.

Régine Toson rappelle à l'assemblée que la commune a réalisé en 2024 une voie verte le long de la RD264 et une CVCB (Chaussée à Voie Centrale Banalisée) sur le chemin de la Traverse et que le projet s'inscrit dans cette continuité.

Une consultation a été réalisée et permet de calibrer financièrement le projet. Le montant des travaux s'élève à 67 177,28 € HT.

Délibération 2025/011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 23 512,04 € auprès de la CATLP au titre du fonds de concours pistes cyclables.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

6. Demande de subvention – Dynamisation des Communes Urbaines

Bernard Joucla explique à l'assemblée que la commune peut solliciter avant le 30 avril 2025 une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisation des Communes Urbaines ». Le projet d'aménagement de la rue de la Traversole est éligible à cette subvention.

Il précise que la solution d'aménagement consiste à réaliser un trottoir de type PMR d'une largeur de 1,40 mètres minimum, séparée de la chaussée par une noue végétalisée de largeur variable.

Délibération 2025/012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 93 540 € auprès du Conseil Départemental au titre de la DCU 2025.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

7. Demande de subvention – CARSAT

Michel Duhamel rappelle aux conseillers municipaux que la commune propose depuis 2023 des ateliers d'informatique gratuits à destination des personnes âgées.

La Carsat Midi-Pyrénées a lancé un appel à projets pour prévenir les risques de perte d'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes retraitées en partenariat avec l'ARS Occitanie et l'Assurance Maladie.

Cet appel à projets vise à impulser des actions collectives de prévention en faveur de la perte d'autonomie, à destination des personnes retraitées.

Les ateliers d'informatique 2025-2026 proposés sur la commune d'Ibos sont éligibles à cet appel à projet.

La prestation pour l'année 2025-2026 s'élève à 2 210 € HT auxquels s'ajoutent des frais de matériel, de communication et de déplacements pour assister à des formations.

Délibération 2025/012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 2 390 € auprès de la CARSAT dans le cadre de l'appel à projet « Lien social et innovation ».



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

8. Enfouissement du réseau électrique rue de la Traversole

Bernard Joucla indique à l'assemblée que dans le cadre du projet de l'aménagement de la rue de la Traversole, nous avons sollicité le SDE65 pour l'enfouissement du réseau électrique basse tension 230 / 240 V sur la rue de la Traversole, entre la rue du Pradet et la rue Brûlée. La commune a été retenue pour l'année 2025 sur le programme « Électricité », arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant hors taxe de la dépense est évalué à 180 000 € HT. Le SDE prendra à sa charge 90 000 € HT et la part communale s'élève à 90 000 € HT. La TVA est prise en charge par le SDE65.

Délibération 2025/013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à garantir au syndicat la somme de 90 000 € pour l'enfouissement du réseau électrique dans la rue de la Traversole.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

9. Enfouissement du réseau de télécommunication rue de la Traversole

Bernard Joucla indique à l'assemblée que dans le cadre du projet de l'aménagement de la rue de la Traversole, il conviendrait également d'enfouir le réseau téléphonique parallèlement aux travaux d'enfouissement du réseau basse tension.

Le montant des travaux réalisés par le SDE65 pour un montant de 27 213, 60 € se décompose de la façon suivante :
-études et pose du matériel de génie civil à régler au SDE : 11 396,20 € TTC (TVA non récupérable).
-travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au SDE : 15 817,40 € HT (TVA récupérée par le SDE).

Délibération 2025/014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à garantir au syndicat la somme de 27 213,60 € pour l'enfouissement du réseau de télécommunication dans la rue de la Traversole.



CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Ibos

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

Pour extrait certifié conforme,

À Ibos, le 8 avril 2025

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Francès".

Hélène FRANCÈS

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent".
The official seal of the Mairie d'Ibos, featuring a circular design with the text "MAIRIE D'IBOS" and "Hautes-Pyrénées" around the perimeter, and a central emblem.

Gisèle VINCENT